Envoyé en préfecture le 10/05/2024
Reçu en préfecture le 10/05/2024
Publié le
ID : 038-213800535-20240506-DB_240502_044-DE

Ville de Bourgoin-Jallieu

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DB_240502_044

FONCIER - CESSION A LA CAPI DU FONCIER SUPPORT DE LA VOIRIE INTERCOMMUNALE RELIANT L'ALLEE DU LEVANT A L'AVENUE DU DAUPHINE

Membres du Conseil municipal	
En Exercice	35
Présents	27
Votants	33
Pouvoir(s)	6
Absent(s)	2

Séance du 2 mai 2024

Lieu : Halle Grenette

Date de convocation le 25 avril 2024

Président : M. Vincent CHRIQUI, Maire

Secrétaire de séance : Aurélien LEPRETRE

Présents :
Vincent CHRIQUI, Jean-Pierre GIRARD, Aurélien LEPRETRE, Hélène ACCETTOLA, Olivier DIAS, Myriam ABDERRAHIM, Marguerite BACCAM, Dorian MAILLET, Sébastien CHALESSIN, Alain BATILLOT, Marie-Thérèse DUSSERT, Thierry JOSEPH, Christian CIOFFI, Laurent CAMPO, Gaël LEGAY-BELLOD, Semiha ALATAS, Isabelle RENARD, Odile MARTINI, Michaël AYDIN, Kévin DOREL, Damien PERRARD, Laurent MAGUET, Anne CROUZIER, Dominique CADI, Robert BRIOUDE, Marie-Claude SOUCHAUD, Gabriel BERTEA

Absents :
Anissa DAOUI, Aurélia MASSON

Excusés, ayant donné pouvoir :
Marie-Laure GARNIER, pouvoir à Jean-Pierre GIRARD, Océane ROULOT, pouvoir à Marie-Claude SOUCHAUD, Armand BONNAMY, pouvoir à Myriam ABDERRAHIM, Chantal BUSSY, pouvoir à Marguerite BACCAM, Jean-Claude PARDAL, pouvoir à Laurent MAGUET, Roger RICHERMOZ, pouvoir à Odile MARTINI

Le rapporteur rappelle à l'assemblée que la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (CAPI) a réalisé la nouvelle voirie intercommunale reliant l'allée du Levant à l'avenue du Dauphiné où se situe la nouvelle piscine dénommée Alice MILLIAT, sur la commune de BOURGOIN-JALLIEU.

Cette nouvelle voie permet de faciliter l'accès à la piscine, de désenclaver le quartier de Champaret, d'améliorer la sécurité des itinéraires cyclables et piétons et d'assurer la connexion au réseau mode doux existant.

Pour faciliter cette opération, la commune de BOURGOIN-JALLIEU a procédé à l'acquisition des terrains nécessaires au projet, dont elle s'est engagée, par délibération du 22 septembre

Envoyé en préfecture le 10/05/2024
Reçu en préfecture le 10/05/2024
Publié le
ID : 038-213800535-20240506-DB_240502_044-DE

2022, à transférer la pleine propriété, à l'euro symbolique, à la CAPI

La voirie est ainsi implantée sur les parcelles cadastrées AO 245, 266, 280, 285 et AN 411, 417, propriétés de la ville de BOURGOIN-JALLIEU.

Cette opération étant achevée, il convient désormais de procéder au transfert de propriété des emprises approximatives suivantes, avant document d'arpentage :

- une emprise de 2 501 m² de la parcelle AO 280p
- une emprise de 583 m² de la parcelle AO 245p
- une emprise de 534 m² de la parcelle AN 411p
- une emprise de 899 m² de la parcelle AO 266p
- la parcelle AN 417 d'une contenance de 2 104 m²
- la parcelle AO 285 d'une contenance de 25 m²

Les frais d'acte seraient pris en charge par la CAPI.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** la cession à la CAPI, à l'euro symbolique, des emprises approximatives, avant document d'arpentage, ci-dessous énumérées et correspondant à l'emprise de la voirie reliant l'allée du Levant à l'avenue du Dauphiné :

  - une emprise de 2 501 m² de la parcelle AO 280p
  - une emprise de 583 m² de la parcelle AO 245p
  - une emprise de 534 m² de la parcelle AN 411p
  - une emprise de 899 m² de la parcelle AO 266p
  - la parcelle AN 417 d'une contenance de 2 104 m²
  - la parcelle AO 285 d'une contenance de 25 m²

- **D'ACCEPTER** le principe de la prise en charge des frais d'acte par la CAPI pour cette cession ;

- **D'AUTORISER** le Maire ou un adjoint ayant délégation en la matière à signer tous les actes et à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,
Après en avoir délibéré,

Adopte la délibération à l'unanimité des voix.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Envoyé en préfecture le 10/05/2024
Reçu en préfecture le 10/05/2024
Publié le
ID : 038-213800535-20240506-DB_240502_044-DE

à Bourgoin-Jallieu ,
pour copie conforme,

Le Maire de Bourgoin- Jallieu
Premier vice-président de la CAPI délégué aux Mobilités
Vice-président du Département en charge de la Transition

Signé par : Vincent CHRIQUI
Date : 07/05/2024
Qualité : Maire de Bourgoin-Jallieu, Premier vice-président de la CAPI délégué aux Mobilités, Vice-président du Département en charge de la Transition écologique

Le secrétaire de séance
Aurélien LEPRETRE

Signé par : Aurélien LEPRETRE
Date : 07/05/2024
Qualité : Secrétaire du Conseil Municipal

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en préfecture par voie dématérialisée et publié.

Le présent acte peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Bourgoin-Jallieu ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble.